



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er octobre 2025

Conseil ouvert à 19H30

**Nombres de conseillers :** Présents : JACQUET Franck, LEMAIRE Sylvie, POIRSIER Davy, DUPONCHEL Etienne, ALLART Philippe, WEINBUCH Hermann

• En exercice : 8

• Présents : 6

• Votants : 8

Représentés : GÉOFFROY Pascale par ALLART Philippe, DUPONT Véronique par LEMAIRE Sylvie

Secrétaire de séance : LEMAIRE Sylvie

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2025,
- Projet de convention territoriale globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne et le SIVU Les Petits Galopins,
- Adhésion au service commun « Brigade Environnementale » géré par la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- Décision modificative de budget,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Information au Conseil Municipal concernant le rapport d'activité 2024 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le dossier ayant été transmis au préalable à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ces derniers donnent leur accord, à l'unanimité.

### **1. DÉLIBÉRATION 20251001-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et L2121-23,  
**Vu** le projet de procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 joint à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2025.

### **2. DÉLIBÉRATION 20251001-02 : Projet de convention territoriale globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne et le SIVU Les Petits Galopins**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne, Monsieur Jérôme LEBEAUX, Président du SIVU Les Petits Galopins, est amené à signer une convention territoriale globale de services aux familles entre

la CAF et le SIVU Les Petits Galopins afin d'identifier les besoins prioritaires sur 4 ans, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention en annexe, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ÉMET un avis favorable à la signature de la convention territoriale globale de services aux familles entre la CAF de la Marne et le SIVU Les Petits Galopins.

**3. DÉLIBÉRATION 20251001-03 : Adhésion au service commun « Brigade Environnementale » géré par la Communauté Urbaine du Grand Reims**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de Sécurité Intérieure, et notamment son article L. 522-2 permettant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), de recruter, à son initiative ou à la demande des maires de plusieurs communes membres, un ou plusieurs gardes champêtres, en vue de les mettre à la disposition de l'ensemble des communes membres de l'EPCI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-4-2 permettant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, de se doter de services communs en dehors des compétences transférées,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, codifié à l'article D. 5211-16 du CGCT,

**Vu** les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR),

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la CUGR n° CC-2023-221 en date du 16 Novembre 2023 relative à la création de la Brigade Environnementale Intercommunale,

**Vu** l'avis du comité social territorial de la CUGR, en date du 23 septembre 2025,

**Vu** l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion de la Marne en date du 9 septembre 2025,

**Considérant que** la CUGR dispose désormais d'une Brigade Environnementale qu'elle propose de mettre à la disposition de ses communes membres,

Après avoir pris connaissance du projet de convention concomitant à l'adhésion en annexe, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE :**

- D'ADHÉRER au service commun « Brigade environnementale » géré par la CUGR,
- D'AUTORISER la signature de la convention définissant les modalités de création et de mise à disposition du service commun et tout document afférent.

**4. DÉLIBÉRATION 20251001-04 : Décision modificative de budget pour mise à jour de l'inventaire communal**

**Vu** la délibération n°2024-02-07 autorisant un échange de parcelles pour la création d'un bassin par l'Association Syndicale Autorisée de Chenay,

**Vu** l'acte notarié d'échange multilatéral en date du 24 avril 2024,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'ajouter des crédits supplémentaires afin de régulariser les écritures comptables afférentes à l'échange qui permettront la mise à jour de l'inventaire communal.

**DEPENSES A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	110	Acquisition de parcelles	9.100,00 €
<b>Total</b>				<b>9.100,00 €</b>

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	OFPI	Produit des cessions d'immobilisations	9.100,00 €
<b>Total</b>				<b>9.100,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, les décisions modificatives proposées.

**5. DÉLIBÉRATION 20251001-05 : Information au Conseil Municipal concernant le rapport d'activité 2024 de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

**Vu** le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) pour l'année 2024,

**Vu** la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- De prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2024 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

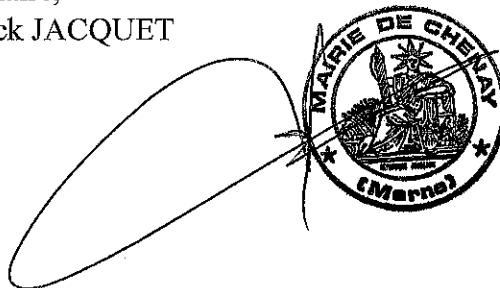
**6. Questions diverses :**

- *Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)* : le PICS est un outil d'aide obligatoire pour les EPCI lors de situations de crise. La CUGR effectue un recensement des moyens de chaque commune en cas de nécessité. La commune de Chenay propose de mettre à disposition la salle des fêtes et des citernes en cas de crise.

- Comité des fêtes : Le Comité de fêtes a fait part d'un besoin de financement dû au fait qu'elle ne touchera pas de subvention de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire comme l'an dernier du fait des récentes restrictions budgétaires de l'État. La question sera étudiée au prochain conseil.
- Urbanisme - Demande de dérogation : Il est fait part d'une demande de dérogation dans le cadre d'une déclaration préalable de travaux pour des fenêtres en aluminium ayant reçu un refus des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP). Le conseil municipal indique qu'aucune dérogation ne pourra être acceptée si la demande ne correspond pas au règlement et au cahier des charges de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).
- Travaux : Un point sur les travaux de voirie a été fait.
  - L'enrobé Place et rue Philbert a été posé ce lundi, les murets rue des Guides sont en cours de finition. Il reste la pose de pierres sur le mur derrière la fontaine Place Philbert.
  - Le panneau de la commune à l'entrée de Chenay côté Châlons sur Vesle va être posé prochainement, ainsi que les fourreaux pour de futures bornes électriques Place Boisseau. Aucune date n'est actuellement communiquée pour le bassin Place Boisseau.
  - Les travaux concernant la maison 6 rue Philbert vont commencer en fin de semaine par la sécurisation de la toiture ; un échafaudage sera mis en place ce jeudi.
- Vidéoprotection : les devis pour les travaux de génie civil pour l'installation de caméras sont reçus et à signer.
- Chemin de la Montagne : les trous de la chaussée ont été rebouchés.
- Frelons asiatiques : la CUGR prend en charge une participation pour la destruction des nids d'hyménoptères par des entreprises agréées. La commune prend en charge le solde **uniquement pour les frelons asiatiques**.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,  
Franck JACQUET



La secrétaire de séance,  
Sylvie LEMAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Lemaire".